

La Vesancière

N° 114 - XXXe année

1^{er} semestre 2026



Meilleurs voeux 2026

FONCTIONNEMENT DU BULLETIN MUNICIPAL

« La Vesancière »

Parution

2 fois par an : janvier et juillet

Réception des prochains articles

jusqu'au 30 juin 2026

À la mairie ou auprès d'

Éliane Jonker 06 88 57 52 15 - jonker.eliane@gmail.com

APPEL ! à votre contribution

Afin de rendre la lecture de la Vesancière plus attractive, n'hésitez pas de nous faire partager vos témoignages, expériences, comptes rendus de voyages, photos, annonces diverses...

MERCI !

CALENDRIER DES ANIMATIONS DU 1^{ER} SEMESTRE 2026

Samedi 31 janvier	PEVV	Sortie raquette nocturne - repas
Samedi 28 février	APE	Carnaval
Mercredi 11 mars	CLAV	Assemblée générale à 20h
Dimanche 15 mars	MAIRIE	Elections municipales 1 ^{er} tour
Mercredi 18 mars	PEVV	Assemblée générale à 20h30
Dimanche 22 mars	MAIRIE	Elections municipales 2 ^{ème} tour
Samedi 28 mars	PEVV	Nettoyage de printemps à 9h
Lundi 6 avril	CLAV	Chasse à l'œuf
Vendredi 17 avril	CLAV	Loto à 14h
Vendredi 1^{er} mai	CLAV	Reprise pétanque
MAI	APE	vente de plants
Lundi 25 mai	LES AMIS DE LA CHAPELLE	Fête de la Pentecôte
Vendredi 29 mai	CLAV	Sortie d'un jour
Samedi 27 juin	APE	Kermesse de l'école
Dimanche 28 juin	CLAV	Concours de boules

LES VŒUX DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens,

A l'occasion de cette cérémonie traditionnelle des vœux, nous sommes heureux d'accueillir dans notre maison commune :

Madame Florence BLATRIX-CONTAT, sénatrice de l'Ain,

Madame Véronique BAUDE, conseillère départementale du canton de Gex, vice-présidente déléguée à la jeunesse, aux collèges, à l'éducation,

Monsieur Michel BRULHART, conseiller départemental du canton de Thoiry, maire de Saint-Jean-de-Gonville et président de la Régie des Eaux Gessiennes,

Monsieur Patrice DUNAND, maire de Gex, président de Pays de Gex Agglo et conseiller régional,

Monsieur Vincent SCATTOLIN, maire de Divonne les Bains, vice-président de Pays de Gex Agglo, vice-président du pôle métropolitain du genevois français et président de la Société Publique Locale « Terrinnov»,

Les maires et adjoints présents,

Le lieutenant Emmanuel JEANNOT, commandant des brigades de gendarmerie de Gex et Divonne,

Le lieutenant de 1^{ère} classe Denis DOUX, chef du centre d'intervention et de secours de Gex/Divonne,

Et vous, chers concitoyens, habitants de Vesancy, ici présents.

Soyez tous les bienvenus à notre cérémonie des vœux 2026.

Nous sommes honorés de votre présence et heureux de vous voir nombreux ce soir.

L'année 2025 est derrière nous, nous voici donc à l'heure du bilan et des perspectives, dernière ligne droite avant le renouvellement de l'équipe municipale qui se déroulera en mars.

L'année 2025 ne nous aura pas apporté, loin s'en faut, que des satisfactions. Heureusement, l'Europe n'a pas connu comme l'année précédente des températures record avec des vagues de chaleur intenses suivies de très violents orages, causant des inondations et des dégâts considérables.

Si le climat a été plus clément, la situation géopolitique est encore très préoccupante. Le conflit en Ukraine reste intense et les risques liés à la mondialisation toujours sérieux.

Au Moyen Orient, le risque d'embrasement s'est atténué mais la population est toujours en souffrance.

Quant à la situation en France, on ose à peine en parler.

On a beaucoup de mal à se relever du « quoi qu'il en coûte » et de ses dérives.

Crise de confiance démocratique, perte de considération des citoyens envers leurs représentants politiques alimentée par le spectacle désolant donné à l'Assemblée Nationale.

La croissance économique reste faible, bien que l'inflation ait reculée... Quant à l'endettement public, le remboursement des intérêts sera dans peu de temps le premier poste de dépense.

Plus personne ne semble tenir fermement la barre du bateau France qui tangue dangereusement.

Restons positif et gardons notre bonne humeur.

En dépit de ce climat anxiogène, nous nous devons d'avancer afin que notre commune continue à vouloir être un lieu de vie agréable pour tous.

Les objectifs fixés pour cette année ont été réalisés :

- La balayeuse et le broyeur ont été livrés cet automne, à toi Johann d'en faire bon usage.
- L'enrobage de l'allée périphérique du cimetière ainsi que l'aménagement de la sortie Est du village prévu fin mai ont enfin été réalisés en octobre.
- La dernière tranche des travaux d'entretien des voies communales est terminée.
- Des travaux de peinture sur le bâtiment de l'école des petits et du préau ont pu être réalisés.
- Les lots d'affouages ont été préparés pour deux années et mis à disposition du public depuis septembre.
- Sur la D984C, une deuxième « Jbox », unité de stockage d'électricité développée par le groupe NW, a été installée contribuant à l'équilibre et à la stabilité du réseau électrique.
- Des marquages au sol en différents lieux de la commune afin de mieux sécuriser les rues ont pu être effectués en décembre.
- Le passage en LED de tous les candélabres de l'éclairage public a été validé, le projet définitif étant signé, le 1^{er} paiement effectué, cette opération devra avoir lieu avant la fin de la mandature.
- La mise en fonction du TAD (Transport A la Demande) en ce début d'année 2026 avec un nouveau prestataire, Cham'express, qui propose trois nouveaux itinéraires, on espère que ce sera un vrai service... à tester.

LES VOËUX DU MAIRE

Evidemment, c'est la réhabilitation du bâtiment de la cure qui est dorénavant notre principale préoccupation. Le chantier a enfin démarré cet été.

Les 11 lots ont été attribués pour un coût très important pour une petite commune comme la nôtre de 950 000 € HT. La première réunion de chantier organisée par monsieur Christian COLLARD notre maître d'œuvre, en présence de tous les corps de métier a eu lieu en juin. L'objectif fixé pour cette année était que tout soit hors d'eau avant l'hiver. C'est chose faite.

Prudence et patience sont toujours de mise dans la traversée du village.

D'autres projets structurants ont vu le jour en cette année 2025 :

L'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) de l'Aiglette fléchée dans le PLUIH actuel qui consiste à étendre la zone artisanale de l'Aiglette sur notre commune est en cours de réalisation. Les zones économiques étant une compétence communautaire, c'est Pays de Gex Agglo qui conduit cette opération.

Des COPIL (Comités de Pilotage) ont eu lieu au siège de l'Agglo.

Cette zone de 5 ha comprendra au nord (coté RD15H) un espace dédié aux activités artisanales tandis que la partie sud sera plutôt dédiée aux activités de loisirs en lien avec le futur lycée.

La liaison routière entre les 2 routes départementales prévue au niveau du SDIS, devant se situer sur les communes de Gex et de Vesancy nous a été présentée lors d'une réunion en mairie de Gex. Ce bras devrait voir le jour avant le démarrage des travaux du lycée. A noter que ce lycée a été officiellement présenté le 14 mai 2025 par la vice-présidente déléguée à l'éducation de la région AURA Mme STARON. Livraison planifiée pour la rentrée 2029 pour accueillir en priorité, des lycéens en filière générale.

En janvier s'est tenue la première réunion en vue de la révision du PLUIH. Des ateliers thématiques ont été organisés tout au long de l'année afin d'élaborer avant le printemps 2026 le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). A la suite de réunions où étaient invités tous les conseillers municipaux du Pays de Gex, un débat dans chaque commune a eu lieu en réunion de conseil ainsi qu'en conseil communautaire.

Sur la base de ce projet politique, sera construit, par les nouvelles équipes issues des élections de mars prochain, le nouveau PLUIH. Dans chaque commune, le conseil devra mettre en place un plan de zonage (secteurs agricoles, naturels, constructibles etc. ...), un règlement pour chaque type de zone, des OAP de type sectoriel, patrimonial etc... Le but étant d'aboutir, après une longue phase participative, administrative et juridique, à mettre en place en 2028 et ce, pour une dizaine d'années, le nouveau PLUIH. Autant dire que ce qui sera inscrit dans ces nouveaux documents d'urbanisme sera déterminant pour le futur de tout le Pays de Gex et impactera directement l'avenir de notre commune.

BILAN DE LA MANDATURE.

Cette mandature a été une période de résilience face au choc tout d'abord sanitaire avec la pandémie de COVID-19, puis au choc de l'inflation avec des augmentations délirantes des coûts de l'énergie et de très fortes difficultés pour trouver du personnel compétent, dans tous les secteurs, privés comme publics. Ce fut également une période de fragilisation de l'exercice du mandat municipal lui-même, avec des démissions de maire comme jamais enregistrées par le passé.

Voici les actions et évènements principaux qui ont marqué cette mandature et impacté le budget d'investissement de notre commune de 2020 à 2025 :

- La phase principale des travaux de rénovation du château s'est terminée après de nombreuses petites interventions et le prêt relais de 400 000 € à faible intérêt a pu être rapidement remboursé grâce notamment au retour de TVA.
- Les escaliers extérieurs de l'école des petits ont été restaurés.
- Le toit du chalet de la Vesancière fortement endommagé par des vents violents a été réparé.
- L'ouverture du Point Rencontre suite à la signature d'une DSP (délégation de service publique) avec la société « Ô en Bouche ».
- La suspension du remblaiement de la carrière qui a subitement refroidi nos ardeurs.
- La mise en application suite à l'approbation du PLUIH 2020 avec comme conséquence immédiate l'arrivée de promoteurs avec des dossiers d'urbanisme déjà bien ficelés.
- La création dans le château nécessitant un permis de construire, d'une issue de secours de la classe des grands

LES VOËUX DU MAIRE

devenue obligatoire au vu du nombre d'élèves accueillis.

- L'installation d'une paroi amovible pour sécuriser la salle Baltazar.
- L'installation d'une pompe à chaleur puissante dans les locaux rénovés.
- L'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h du matin nécessitant la mise aux normes des 7 armoires électriques.
- La réfection des bureaux de la mairie avec réhabilitation des murs intérieurs de la tour, parquets et boiserie.
- La réhabilitation du pâturage de la Vesancière : clôture et route d'accès permettant à Florent, un jeune agriculteur d'y faire paître son troupeau.
- La création d'un passage canadien en haut du Mont.
- Le changement du tracteur et autres gros matériels.
- La reprise de l'activité de l'ISDI suspendue en 2020 après bien des attermolements et des mises aux normes sous le contrôle de la DREAL... On respire mieux...
- L'achat de foncier au centre du village.
- La mise en souterrain de la ligne haute tension qui alimente le village.
- Le déploiement final de la fibre avec création de nouvelles chambres dans les rues du village qui a créé quelques problèmes.
- L'installation de 2 « Jbox » (unités de stockage d'électricité) ainsi que d'une antenne 5G sur la D984C.
- La réalisation du fameux crapauduc.
- Les travaux d'entretien par enrobé projeté de toutes les voies communales.
- La rénovation du cimetière : allées, murs, monument aux Morts et nouvelles caves urnes.
- Les aménagements aux entrées du village afin de tenter de limiter le nombre et la vitesse des véhicules.
- L'appartement de l'école des petits rafraîchi.
- L'ouverture d'une 3^{ème} classe au Point Rencontre suite au non renouvellement (provisoire je l'espère) de la DSP (Délégation de Service Public) et après des travaux de mise en compatibilité, devenue nécessaire pour accueillir tous les enfants du village.
- L'achat de certains matériels informatiques pour la mairie et l'école type PC, routeur, switch, point d'accès, classe mobile, les autres matériels étant loués.
- La rétrocession à la commune de la voie principale des « allées de la fruitière ».
- Le passage en LED de tout l'éclairage publique.
- L'extension de la Zone Artisanale de l'Aiglette dont les études sont en phase finale.
- La rénovation complète du bâtiment de la cure fléchée dans les projets de la mandature, après obtention de toutes les autorisations y compris évidemment de celle de l'architecte des Bâtiments de France, en cours de réalisation, avec son ascenseur placé en extérieur pour des raisons techniques, obligatoire pour recevoir du public, n'en déplaise à « Fa-ce-Bouc » et à ses « chèvres locales ».

La gestion des finances communales.

Malgré des investissements cumulés à ce jour de 2,478 M €, d'un endettement de 0 €, (sans augmentation des taxes communales), nous avons à ce jour une trésorerie nous permettant d'honorer les « restes à réaliser » du budget 2025, de permettre à la prochaine équipe de finir la réhabilitation du bâtiment et d'envisager l'avenir sereinement. Nous avons pu investir grâce à une gestion très rigoureuse des dépenses de fonctionnement qui se situent autour des 500 K€ annuellement (mon côté paysan ayant fait des merveilles !), mais aussi, grâce à l'apport de nouveaux revenus liées aux nouvelles constructions (CFG, Taxe d'Aménagement, Taxe Foncière, Droits de mutation), des subventions obtenues pour la réhabilitation de la cure, et bien sûr grâce à la société « Pélichet-TP » suite à la reprise de l'activité de l'ISDI.

Bilan moral

De 2020 à 2025, notre monde a traversé des bouleversements majeurs qui ont redéfini les équilibres internationaux et mis à l'épreuve notre cohésion nationale.

Je ne sais pas vraiment dans notre petit village si nous avons tout bien fait, mais je constate, que grâce à un PLU raisonné, tourné vers l'avenir tout en préservant notre identité villageoise, des réhabilitations et de nouvelles constructions ont vu le jour.

Cette nouvelle population nous a permis, sans apport d'enfants extérieurs, non seulement de maintenir, mais

LES VOËUX DU MAIRE

d'ouvrir une troisième classe pour la première fois dans l'histoire de notre village avec un doublement du nombre d'élèves depuis 2020.

Aujourd'hui, entendre les cris de tous ces enfants, voir leur sourire, sentir leur joie d'être à l'école de leur village, être salué par de grands « Bonjour monsieur le Maire ! » me permet d'affirmer que nous nous sommes pas trop mal débrouillés et que la vie est belle à Vesancy.

Et demain.

Comme vous êtes très nombreux à le savoir, je ne briguerai pas un nouveau mandat. Les principales causes en sont l'âge, mais aussi sans doute un peu d'usure et surtout une promesse faite à ma famille, dès le début de la mandature, de ne pas attendre 80 ans pour penser à profiter de la retraite.

Place donc à une nouvelle équipe à qui je souhaite bonne chance, soudée autour de projets assurant, je l'espère la continuité des objectifs principaux que nous avons essayé d'atteindre (préservation de l'identité villageoise, mais, sans peur de l'avenir...).

Remerciements.

Merci à l'Etat, la Région, le Département pour les subventions d'un montant global de 320K€ qui nous aident à financer le chantier de la cure.

Merci à tous les employés de l'Agglo que nous avons encore bien sollicités cette année.

Merci à son patron Patrice et à ses vices présidents.

Merci à toute l'équipe municipale toujours au complet en cette fin de mandat. Merci pour ces six années passées à mes côtés durant lesquelles pratiquement toutes les décisions ont pu être prises à l'unanimité. Plus spécifiquement grand merci à Françoise et Gilles, mes adjoints, pour leur dévouement et leur précieux soutien.

Merci au personnel communal, mes remerciements vont plus particulièrement à Olivia qui a succédé à Fabienne partie en retraite et qui participe formidablement bien au bon fonctionnement de la mairie ainsi qu'au périscolaire.

Merci au directeur et aux enseignants qui font grandir les enfants de nos trois classes.

Merci à Marie-Eve, Olivia, Christelle, Françoise Fontaine et Consani, Joelle, Maryse, Auréla, Christine, Charlotte, Patricia, Audrey, Alida, Armandio, Yannick, Arnaud qui nous ont bien aidés à maintenir le périscolaire en palliant à l'absence provisoire de personnel.

Merci à Noémie notre sympathique boulangère ambulante, « La petite chouquette » qui a pris la relève de Chris'Ambule » parti en retraite.

Merci au jeune couple du foodtruck « CA.MI.MA.SI BURGER » qui est présent chaque mardi soir et à qui nous avons attribué provisoirement la licence IV qui leur permet de faire des apéros de très bonne tenue.

Merci à la gendarmerie qui veille à notre tranquillité et que nous sollicitons régulièrement.

Merci à nos associations qui continuent leurs activités.

Saluons cette année la nouvelle présidente du CLAV Maryse MEIGNIEN qui succède à Lisbeth qui restera pour toujours dans le cœur des membres de l'association. Merci Lisbeth.

Merci aux « Amis de la chapelle » à Jacques leur dévoué président qui ont bien réaménagé, avec leurs deniers, les abords de la chapelle.

Merci à l'APE (Association des Parents d'élèves) pour son dynamisme, toujours prête à s'investir pour le bien des enfants.

Merci au PEVV pour les très belles illuminations d'hiver.

Grand merci à la commission « fêtes et cérémonies » conduite par Ghislaine ainsi qu'aux associations PEVV et CLAV et tous les bénévoles pour la parfaite organisation de la fête de juillet qui a connu un grand succès.

Toute l'équipe municipale se joint donc à moi pour vous souhaiter, Mesdames, Messieurs, une excellente année 2026 : bonheur, prospérité et surtout santé à vous et à tous vos proches.

Merci de votre écoute ... et, je vous propose de passer au verre de l'amitié

Bernard Mugnier

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

HORAIRES MAIRIE et PERMANENCES

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h

Mardi de 14h30h à 19h

Permanence

du maire et des adjoints :
uniquement sur rendez-vous

Tél : 04 50 41 53 55

mail : mairie@vesancy.fr

Web : www.vesancy.fr



ETAT CIVIL 2025

Naissances

Nathan Dupraz-Dange	23 mai
Léonie Stylmans-Desbiolles	11 juin
Vittoria Deverrière	6 août
Julia Vaud	30 août
Leni Watson	1 ^{er} sept.
Jules Robin	4 sept.

Mariages

Fanny Desbiolles & Marion Stylmans	16 juillet
Rémi Wagner & Samantha Zerbib	26 juillet
Gianni Deverrière & Agathe Brunet	13 sept.

Décès

Gino Crestani	19 juillet
Antoine crestani	8 août
Elisabeth Tekeyan	9 août

Principales décisions prises par le conseil municipal lors des séances du 15 juillet et du 25 novembre 2025

URBANISME

Déclarations préalables

- B002 - élément de stockage d'énergie : *accord*
- B003 - rehaussement seuil porte et encadrement : *accord*
- B006 - abri sur dalle : *accord*
- B007 - clôture : *en cours d'instruction*
- B008 - rénovation terrasse : *accord*
- B009 - piscine hors-sol : *en cours d'instruction*
- B010 - changement 6 fenêtres : *refus*
- B011 - abri de jardin : *en cours d'instruction*
- B012 - clôture et abri de jardin : *en cours d'instruction*
- 2 impasse de la Chapelle - réfection toiture : *accord*
- 79 route de la Chapelle - réfection toiture : *accord*
- 280 route de Bottenay - clôture : *accord*
- 31 route de la Combette - pose de 2 panneaux photovoltaïques : *en cours d'instruction*
- 295 chemin de Pré Richard - division en vue de construire : *en cours d'instruction.*

Permis de construire

- B001 - aménagement d'une grange en 2 appartements : *accord*
- B001M02 - modification accès piéton - création d'un muret et modification des terrasses : *refus*
- 225 route du Creux - aménagement et extension d'une maison : *accord*
- B003 - route du Château : création d'une zone de stationnement privée avec abri : *en cours d'instruction.*

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Les Allées de la fruitière : rétrocession et classement dans le domaine public

Il y a lieu de modifier la délibération n°15-2025 du 15/04/2025 la superficie de la rétrocession étant erronée.

Considérant la nécessité pour la commune d'intégrer dans son domaine public une voie privée, située Les Allées de la Fruitière, appartenant actuellement à SCCV Les allées de la Fruitière, et ce afin de faciliter l'accès à des équipements publics et répondre à un besoin d'intérêt général.

Considérant la demande de rétrocession formulée par Monsieur Yannick CROZET représentant de la SCCV Les allées de la fruitière en date du 4 janvier 2022,

Considérant le procès-verbal de bornage en date du 08/04/2025, établi par SCP BARTHELEMY BLANC géomètre-expert, délimitant précisément l'assiette de la voie à rétrocéder,

Considérant l'intérêt public qui s'attache à la rétrocession de cette voie et à son intégration dans le domaine public communal,

Vu les articles L. 2111-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques relatifs au domaine public.

Vu les articles L. 318-1 et suivants du Code de la voirie routière.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés DECIDE :

D'accepter la rétrocession à titre gratuit de la voie privée située Les Allées de la Fruitière, d'une superficie de 519 m² et telle que délimitée sur le plan de bornage annexé à la présente délibération, appartenant à SCCV Les allées de la fruitière : les 3 parcelles cédées sont : B 1056 - B 1030 - B 1047

De prononcer le classement de cette voie dans le domaine public communal, et ce à compter de la signature de l'acte de rétrocession.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession avec SCCV Les allées de la Fruitière et tous les documents afférents à cette opération.

De prévoir l'inscription de cette voie au plan de voirie communal et de procéder aux éventuelles modifications cadastrales nécessaires.

Présentation / débat du Projet d'Aménagement de Développement Durable

Afin que l'ensemble des communes puissent débattre sur la même version du PADD, les éventuelles remarques/amendements/demandes de modification sur le projet sont à formuler lors des débats des conseils municipaux et en conseil communautaire.

Celles-ci pourront être prises en compte lors de la réflexion sur le second débat du PADD, qui interviendra après les élections municipales de mars 2026.

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud MAILLARD, le Maire déclare le débat ouvert.

Après avoir pris connaissance des contraintes règlementaires, les orientations générales de ce document :

Un débat a lieu sur :

- La distribution de l'eau entre les communes
- Les panneaux thermiques sur les nouvelles constructions
- La prolongation de la 2x2 voies entre St Genis et Divonne les Bains
- L'utilisation de la voie ferrée
- Les transports en commun dans les villages en bordure des axes principaux, le trafic scolaire et pendulaire

Le conseil municipal, PREND ACTE de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD relatif au projet du PLUiH.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

FINANCES

Subventions aux associations pour 2025

ASSOCIATIONS / INSTITUTIONS	Montants 2025 proposés
CLAV VESANCY	250,00
ASS PATRIMOINE ENVIRONNEMENT VESANCY	250,00
SOCIETE DE CHASSE DE VESANCY	250,00
LES AMIS DE LA CHAPELLE	250,00
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	250,00
*Amicale Animation centre hospit. Gex	200,00
*Amicale EHPAD Divonne	200,00
*LE VERGER DU TIOCAN	100,00
TOTAL SUBVENTIONS	2 000,00

L'assemblée à l'unanimité, ACCORDE les subventions 2025 aux associations sur la base du tableau présenté ci-dessus.

FORÊT

Affouages 2025 et 2026

Chaque année, le conseil délibère sur la mise à disposition de bois de chauffage pour la population. L'ONF n'ayant pas trouvé d'entreprise en 2024, il n'y a pas eu d'affouage.

Cette année, l'ONF propose de continuer d'exploiter les feuillus de la parcelle 24. Cette parcelle étant située dans la zone de quiétude, elle est exploitable uniquement à partir du 1^{er} juillet.

Une entreprise a commencé les travaux, le prix du m³ redevable par la commune auprès de l'exploitant n'est pas encore connu. Lorsque celui-ci sera communiqué il est proposé de le marger de 6 € pour l'affouagiste.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

DECIDE la mise à disposition de la parcelle 24 pour l'exploitation des feuillus pour l'affouage 2025 et 2026

FIXE le prix de vente du lot d'affouage pour la population à X (prix de l'exploitant) + 6 € /m³

DIT que ce prix pourra être revu si le prix de l'exploitant est trop important

AUTORISE le Maire à signer tous les documents concernant l'affouage 2025 et 2026.

Programme des coupes 2026

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'ONF est tenu chaque année de porter à connaissance des collectivités propriétaires, les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette (c'est-à-dire des coupes réglées - prévues au programme de l'aménagement en vigueur - ainsi que des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers).

Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2026

Forêt de : VESANCY

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation					
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance	
60 a	IRR	49	2,5	2024	2026			<input checked="" type="checkbox"/>					
59 a	IRR	407	10,2	2024	2027	À grouper avec la réouverture de l'alpage.							
34 a	IRR	204	6	2026	2026	Surface réellement exploitable.		<input checked="" type="checkbox"/>					
6	AS	387	12,9	2026	2026	Dépérissement des épicéas.		<input checked="" type="checkbox"/>					
7	AS	321	10,7	2026	2026	Dépérissement des épicéas.		<input checked="" type="checkbox"/>					
35	IRR	230	10	2026	2026			<input checked="" type="checkbox"/>					
19	IRR	370	10,3	2024	2026			<input checked="" type="checkbox"/>					
18	IRR	481	12	2024	2026			<input checked="" type="checkbox"/>					

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

AUTORISE l'état d'assiette pour les coupes 2026 présenté ci-dessus

AUTORISE le mode de commercialisation proposé (vente sur pied avec mise en concurrence)

DONNE POUVOIR au maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

PERSONNEL

Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Lors du départ de Mme PELLERUD, c'est Mme Anaïs MASSICOT qui a repris le service de garderie du matin. Il y a donc lieu de modifier son temps de travail et de l'augmenter de 2 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2025.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Service Technique		
Ouvrier Polyvalent Voirie	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques et/ou Agents de maîtrise 35h00 / semaine.
Service Administratif		
Secrétaire Générale de Mairie < 2 000 hab.	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs et/ou Adjoints administratifs 35h00 / semaine

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Service Scolaire Agent des écoles maternelles et d'animation et surveillance garderie périscolaire	1	Cadre d'emploi des ATSEM et/ou des Adjointes d'animation 33h55 / semaine
Service Administratif Secrétariat et surveillance garderie périscolaire	1	Cadre d'emplois des Adjointes administratifs, et/ou des Rédacteurs 33h00 / semaine
Service Technique Agent Polyvalent : ATSEM et entretien	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques 32h00/semaine
Service Technique Agent d'entretien des locaux	1	Cadre d'emplois des Adjointes techniques 15h00/semaine

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés :

ACCEPTE la proposition présentée ci-dessus,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1^{er} septembre 2025

Liste des emplois ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Sur le rapport de Madame Fontaine, 1^{ère} adjointe,

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés :

DECIDE

Article 1 :

D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires, à temps complet, non complet et temps partiel et (le cas échéant) les agents contractuels de droit public relevant des emplois suivants :

TABLEAU DES EMPLOIS TEMPS PLEIN OUVRANT DROIT AUX IHTS	
Emplois	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Service Technique Ouvrier Polyvalent Voirie Cat C ou B	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques et/ou Agents de maîtrise 35h00 / semaine.
Service Administratif Secrétaire Générale de Mairie < 2 000 hab. Cat C ou B	Cadre d'emplois des Rédacteurs et/ou Adjointes administratifs 35h00 / semaine

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

TABLEAU DES EMPLOIS TEMPS NON COMPLET OUVRANT DROIT AUX IHTS APRES AVOIR EFFECTUER LES HEURES COMPLEMENTAIRES

Service Scolaire Agent des écoles maternelles et d'animation et surveillance gar- derie périscolaire Cat C ou B	Cadre d'emploi des ATSEM et/ou des Adjoints d'animation 33h55 / semaine
Service Administratif Secrétariat et surveillance garderie périscolaire Cat C ou B	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs, et/ou des Rédacteurs 33h00 / semaine
Service Technique Agent Polyvalent : ATSEM et entretien Cat C. ou B	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 32h00/semaine
Service Technique Agent d'entretien des locaux Cat C	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 15h00/semaine

Article 2 :

D'octroyer le paiement ou la compensation d'heures supplémentaires effectuées à la demande exclusive de l'autorité territoriale ou du chef de service dans les conditions prévues par les articles 7 et 8 du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002, lorsqu'elles amènent au dépassement des heures prévues dans le cycle hebdomadaire de travail de l'agent et dans la limite de 25 heures par mois. Pour les agents employés par plusieurs collectivités et établissements, le seuil de 25 heures par mois est comptabilisé sur l'ensemble des emplois occupés.

Les agents à temps partiel sur autorisation ou de droit bénéficient des heures supplémentaires dans la limite de 25 heures par mois proratisées selon le pourcentage de temps partiel de l'agent.

Les heures complémentaires et les heures régulières effectuées la nuit, le dimanche ou les jours fériés font l'objet d'une délibération distincte.

Article 3 :

De compenser les heures supplémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires.

Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale.

Une même heure supplémentaire ne peut donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une indemnisation

Article 4 :

En cas de repos compensateur, de majorer le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié.

Article 5 :

La réalisation des heures supplémentaires est comptabilisée au moyen de tableau déclaratif mensuel

Article 6 :

Le paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires sera effectué après réception par l'autorité territoriale, des heures supplémentaires réalisées par les agents et selon une périodicité mensuelle.

La compensation des heures supplémentaires fait l'objet d'un planning déterminé par le chef de service ou l'autorité territoriale en concertation avec l'agent qui tient compte des nécessités de service.

Article 7 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter immédiatement.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Article 8 :

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal

Article 9 :

Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ECOLE

Pour la rentrée scolaire 2026, un effectif d'environ 68 élèves est prévu. Effectif qui peut varier dans le courant de l'année.

SOCIAL

Participation au Noël des résidents des EHPAD

L'an dernier, le Conseil Municipal a décidé de participer à hauteur de 30 € (somme proposée par l'établissement) pour les colis de Noël des personnes résidentes en EHPAD à Gex et Divonne.

Cette année encore, le Centre Hospitalier du Pays de Gex nous sollicite pour participer financièrement aux colis personnalisés préparés par leurs soins. Pour cela, il a transmis à la Commune la liste des personnes de Vesancy vivant au centre hospitalier de Gex. Deux personnes y résident.

Même cas de figure pour les résidents de l'EHPAD de Divonne-les-Bains pour une résidente.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

AUTORISE la commune à participer financièrement à hauteur de 30 € / personne à la confection des colis de Noël aux résidents des centres hospitaliers de Gex et de Divonne.

Goûter des Aînés

41 personnes ont répondu présentes pour la participation au goûter.

32 colis duo ont été confectionnés pour un montant de 60,86€ par colis et 26 colis solo pour un montant de 52 €, soit un total de 3 299,52 €.

DIVERS

Logement au-dessus de l'école : un appel à candidature sera fait en février.

Accueil de stagiaire : du 23 février au 15 mars 2026, Anna Grenier en 1ère pro SAPAT (service aux personnes et aux territoires) rejoindra l'équipe administrative avec pour mission d'accueillir le public d'effectuer d'archivage ainsi que divers travaux administratifs.

L'intégralité du compte rendu est disponible sur le site www.vesancy.fr sous l'onglet « Mairie » et sur les panneaux d'affichage.



INFO PAYS DE GEX AGGLO



Transport à la demande du Pays de Gex

*Réservez, rendez-vous à l'arrêt souhaité,
et déplacez-vous en toute sérénité !*

Tarif unique 1€60

Réservation

- **La réservation est obligatoire** et se fait en ligne, dans l'heure avant le départ souhaité (application ou site internet) ou par téléphone.
- Au 07 78 50 71 59 du lundi au vendredi 8 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00.
*Numéro vert, gratuit depuis les postes fixes.
- Sur tad.paysdegexagglo.fr ou avec l'application (voir ci-dessous)
- Pour payer, rien de plus simple !
Vous pouvez le faire sur le site ou l'application, par carte bancaire ou en espèces auprès du chauffeur. Merci de faire l'appoint !
- **Accessible aux personnes à mobilité réduite sur demande** (la réservation se fait la veille avant le départ).

Télécharger l'application

Flashez les codes pour télécharger l'application de réservation !



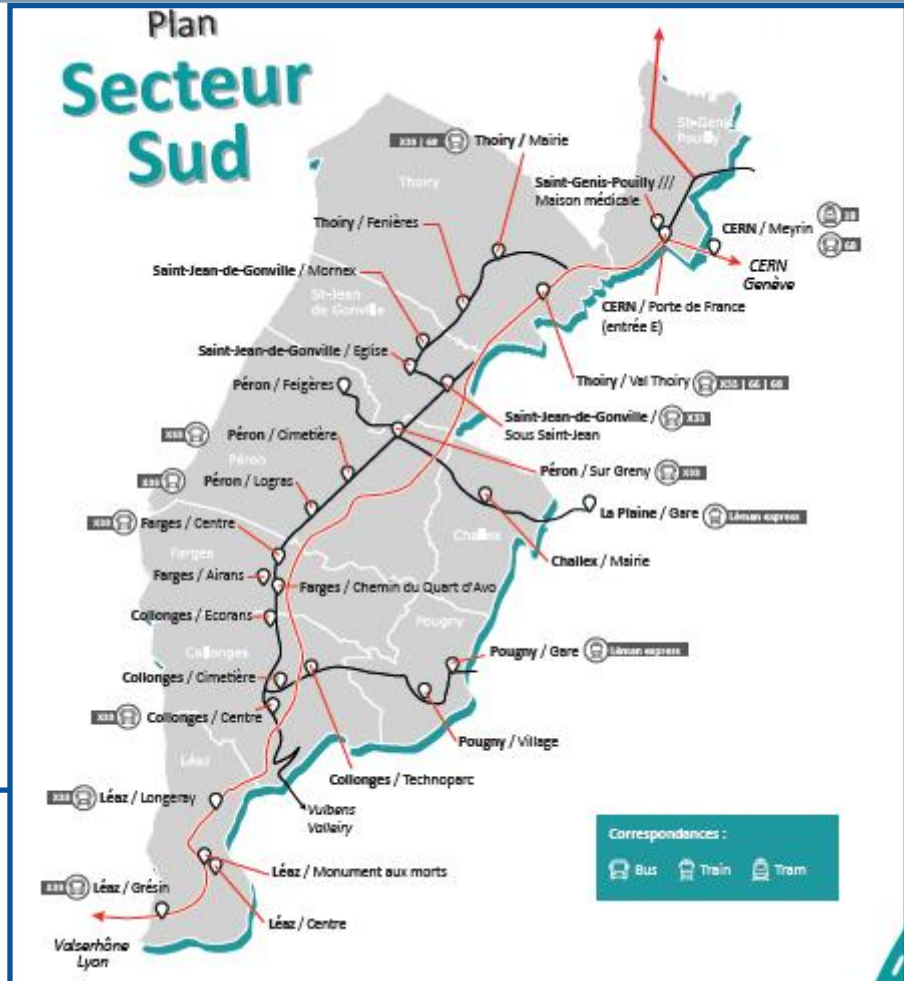
Apple Store



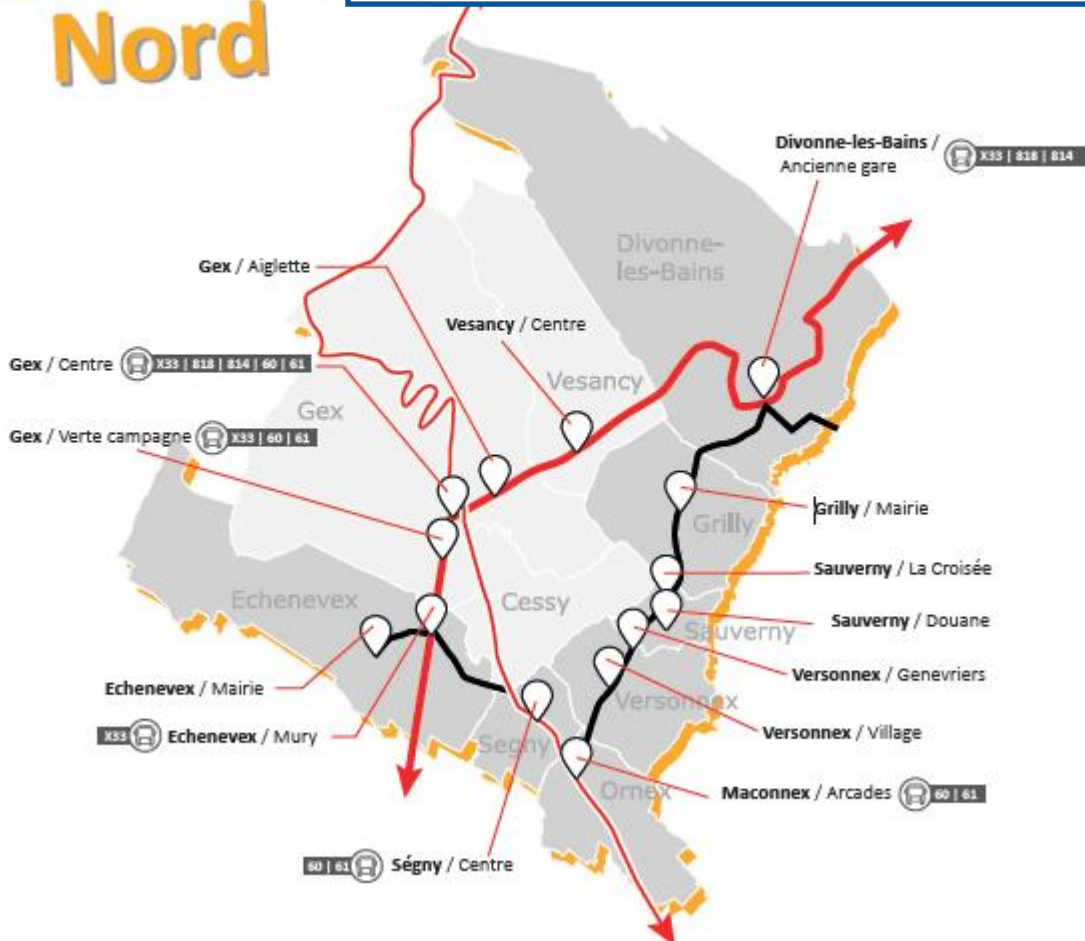
Google Play

INFO PAYS DE GEX AGGLO

Plan Secteur Sud



Plan Secteur Nord



ANTOINE CRESTANI



Très cher frère Antonio,

Tu es le septième d'une fratrie de neuf enfants, né dans le nord de l'Italie dans une famille pauvre mais unie et remplie d'amour. Orphelin du Papa, parti à l'âge de 43 ans, chacun à son niveau, a fait de son mieux pour aider notre chère Maman. Chacun à son destin, le temps est passé et pour nous tous la vie a été plutôt agréable avec, bien sûr, ses bons et mauvais moments.

Tu as été un homme travailleur, honnête et serviable. Tu étais très aimé par les gens que tu côtoyais.

Hélas, la vie pour toi a changé depuis un an et demi. Tu as supporté ta maladie et lutté avec courage mais le 8 août 2025, le méchant crabe t'a emporté sans rien de dire.

Tu nous laisses dans la peine et la tristesse et nous ne t'oublierons jamais et t'aimerons toujours.

Cher frère Antonio repose en paix auprès de ta chère famille que tu aimais tant et pour laquelle tu as beaucoup fait.

Tes très chères sœurs Imelda et Pierina

THÉRÈSE CATHELAIN

Pour information, Madame Cathelain, qui résidait seule sur le Crêt, et qui du haut de ses 97 ans, fêtés au mois de mai dernier, était devenue la doyenne du village, a quitté Vesancy définitivement pour se rapprocher de sa fille dans le sud.

Après plus de quarante années de retraite, et auparavant plus de vingt ans de villégiature, chaque été dans notre commune, elle a rejoint en juillet un accueil familial près de Montpellier.

Elle poursuivra donc, en toute sécurité, son long chemin avec un entourage professionnel et permanent ! Ce que sa résidence seule à Vesancy ne pouvait plus lui garantir. Nous lui souhaitons le meilleur à venir.

Après notre doyen, Monsieur Beudet (98 ans), c'est maintenant, Madame Capelli qui est devenue doyenne avec ses 97 ans fêtés en septembre dernier. Longue et belle vie à nos aînés !



PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV



C'est toujours avec autant de succès et de plaisir qu'une bonne cinquantaine de personnes se sont retrouvées ce dimanche soir 14 décembre dernier pour chanter quelques chants de Noël , déguster des cakes et boire du vin chaud autour de la fontaine de l'église joliment décorée pour l'occasion.

Bravo à Christine, Pascale, Françoise, Ghislaine, Yannick, Damien, Claudie, Margriet, Cath, Nick et bien d'autres pour ce décor qui enjolive le village.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Salle Balthazar

Mercredi 18 mars 2026 à 20h30

Renouvellement de la cotisation



Samedi 28 mars 2026

9h, accueil sur le parking communal d'où se formeront les équipes.

Se munir de gants et de gilets fluos.

12h, collation offerte



Sortie nocturne en raquette*
au Belvédère du Turet
et/ou repas au restaurant Bois Joly (Crozet)
Samedi 31 janvier 2026

Départ du parking communal de Vesancy avec possibilité de co-voiturages

- 16h pour les raquetteurs pour une balade d'environ 2heures (aller-retour). Niveau moyen. Prévoir une lampe frontale et des bâtons
 - 19h30 pour le repas au restaurant Bois Joli
- Au choix : fondue 32€ ou raclette 39€ ou fondue bourguignonne 42€
(salade et dessert compris). Boissons offertes par PEVV

Lors de l'inscription, merci de préciser votre choix,
sur le site pevv.fr (rubrique « contact » en utilisant le formulaire en bas de page)
ou auprès d'un membre du comité de PEVV :
Yannick Consani, Valérie Ducret, Eliane Jonker, Cathy Jewell, Nick Ellis

*randonnée à pied si
manque d'enneigement
*annulée en cas de pluie,
par contre repas maintenu



pevv.fr

CLAV - CLUB LOISIRS AMITIÉS VESANCY - CLAV



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Mercredi 11 mars 2026 à 20 h
Salle Balthazar

Chasse aux œufs de Pâques
Lundi 6 avril 2026
Place du Château, à partir de
10h
de 0 à 11 ans



Vendredi 17 avril
à 14h
Salle Balthazar

Sortie d'un jour à Lavours / Chanaz
Vendredi 29 mai 2026

Visite de la cuivrerie du Bugey

Déjeuner à l'auberge de La Paillère (cuisses de grenouilles)

Croisière commentée sur le Rhône canalisé, le canal de Savières et le nord du lac du Bourget

Visite libre de Chanaz avec ses artisans et ses ruelles pittoresques

80 € tout compris
INSCRIPTIONS AVANT LE 8 MAI

VOYAGE EN CAMARGUE

Du dimanche 30 août au mercredi 2 septembre 2026

Dimanche 30 août

Départ de Vesancy et Divonne (à préciser) en bus

Direction la Drôme et Grignan

Déjeuner

L'après-midi, visite guidée du château de Grignan

Installation à l'hôtel des Vignes Blanches*** à Beaucaire



Lundi 31 août

Départ de l'hôtel en direction d'Aigues-Mortes

Visite commentée en petit train du salin d'Aigues-Mortes

Déjeuner

L'après-midi, visite guidée d'Aigues-Mortes



Mardi 1^{er} septembre

Départ pour une manade

Découverte de la manade à bord d'une charrette tractée

Déjeuner traditionnel

L'après-midi, départ en direction des Beaux-de-Provence

Spectacle audiovisuel dans les Carrières de Lumière



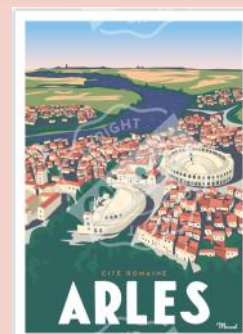
Mercredi 2 septembre

Départ en direction d'Arles

Visite guidée de la ville : théâtre antique, amphithéâtre...

Déjeuner dans la région

Retour à Vesancy, Divonne en fin de journée.



735 € tout compris à partir de 35 participants sauf chambre individuelle (105€)

1^{er} acompte de 250 € avant le 20 février 2026

Auprès des membres du bureau :

Lisbeth : 06 33 88 67 97 ou Maryse : 06 72 79 29 92

ou Eliane : 06 88 57 52 15 ou Joëlle : 06 86 18 56 24 ou ...

Solde fin juillet 2026



UNE ANNÉE RICHE EN PARTAGES POUR LES ENFANTS



L'année 2025 aura été une année particulièrement riche en moments partagés et en rires.

Tout au long de l'année, l'association a également contribué au financement de différentes sorties.

Au printemps, le mois d'avril a été marqué par Pâques aux cabanes. En mai, nous avons organisé une vente de plants d'un pépiniériste réputé de la région. Le mois de juin a vu arriver la troisième kermesse de l'école. Bien que celle-ci ait dû être écourtée en raison de conditions météorologiques défavorables, les enfants ont beaucoup ri de la situation... et c'est bien là l'essentiel !

À la rentrée de septembre, l'association a lancé une nouvelle initiative avec une soirée paella, qui a rencontré un franc succès.

Septembre a également été le mois des photos de classe, toujours très attendues par les familles.

Pour clôturer l'année, la fête de Noël a une nouvelle fois rassemblé de plus en plus de personnes, signe de l'attachement croissant à ces moments partagés. Les enfants, préparés avec soin par l'équipe pédagogique, nous ont offert un spectacle magnifique. Nous avons également un invité de marque cette année : Monsieur Roger Beudet, qui a eu l'extrême gentillesse de fabriquer de superbes paniers pour chaque famille de l'école. À cette occasion, les enfants lui ont chanté Joyeux anniversaire pour célébrer ses 98 ans.

Année après année, nous apprenons, testons de nouvelles idées, certaines plus réussies que d'autres, mais la motivation et l'engagement de notre équipe ne faiblissent pas.



Un immense merci à tous les bénévoles, pour les petites comme les grandes aides : sans vous, rien ne serait possible.

Merci à la mairie pour son soutien constant, et un grand merci aux enseignants ainsi qu'à Krystel pour leur accompagnement, leur disponibilité et cette merveilleuse coopération sans laquelle nous ne pourrions pas avancer comme nous le faisons.

Pour 2026, de beaux projets sont déjà en réflexion !

À très bientôt pour de nouvelles aventures partagées au service des enfants.



CALENDRIER DES PROCHAINES RENCONTRES

Carnaval: samedi 28 février

Plantation vente: mai

Kermesse: samedi 27 juin



CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

École dans la forêt

Certains vendredis après-midi, nous allons dans la forêt. Nous montons que quand nous avons terminé notre travail et nous montons souvent tous ensemble, avec les autres classes.

Nous partons vers 14h30 et nous redescendons pour 16h30.

L'endroit où nous allons se situe dans une forêt de Vesancy, à côté de la chapelle.

Dans la forêt, nous apprenons à être en contact avec la nature et nous pouvons apprendre à construire des cabanes. On peut aussi y faire des goûters.

Il y a des adultes qui nous accompagnent. Ces adultes sont Christelle, Monsieur Grandclément, les maîtresses et des parents d'élèves.

Nicolas CM2, Kylan CM1, Marceau CE2

La vente de miel

Une vente de miel Bio a été organisée par la coopérative de l'école.

Cela sert à financer des petits projets comme la cuisine ou du bricolage.

Merci aux gens d'avoir acheté du miel.

Calee CM2, Isidore CE1

Un nouveau bureau pour la « Coop »

Un nouveau bureau pour notre coopérative de classe a été élu à la rentrée. Ceux qui font partie du bureau de la coop sont : Louisa, la secrétaire, Harmonie, la présidente et Nicolas, le trésorier.

Leurs rôles sont :

- la secrétaire écrit au tableau, dans le cahier de coop, ..

- la présidente, elle organise gère les réunions, donne la parole, interroge les élèves..

- le trésorier s'occupe des nombres, réceptionne l'argent des ventes, fait les tirages au sort des élèves interrogés (avec des dés surnommés Dédé), fait le bilan des points rouges et verts, ...

Toute la classe fait partie de la coop et le maître aussi.

Thélio CE2, Louisa CM1 et Harmonie CM2

Les punitions

Les punitions sont des sanctions que nous avons quand nous avons trop de points rouges dans la semaine. Pour avoir une punition, il faut 4 points rouges, pour 2 punitions de plus, il faut un total de 6 points rouges etc. Les punitions sont données la semaine qui suit.

C'est le trésorier qui compte les points et dit qui aura des punitions, c' est le maître qui donne la punition.

Les punitions sont des sanctions pour apprendre : ça peut être des conjugaisons, ranger la bibliothèque, ou alors aller jeter le tri.

Timothé.B CM1, Liam CE2 Timothée.R CE2

CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

Le sport

Cette année, tous les jeudis et les mardis nous avons fait du sport.

Depuis la rentrée, nous avons fait plusieurs sports :

- hockey,
- balle au prisonnier,
- poule-renard-vipère,
- athlétisme

En athlétisme, il y avait du relais et du saut en longueur et de la course et du triple sauts et du lancer de poids, et des parcours avec des obstacles.

Arthur et Ethan CE1, Gael CM2

La chorale de Noël

Mardi 16 décembre, le soir les élèves ont fait une chorale et ont dansé.

C'était organisée par l'APE (les Parents d'élèves) avec l'école.

C'était dans la salle de cantine dans le château de Vesancy.

Ça a commencé à 18h30 et ça a fini à 22 heures.

Sam, Jay-lianna et Anatola CE1

Ski et raquettes avec l'école ?

On peut en faire avec nos parents ou avec l'école à la Vattay. S' il y a assez de neige, on pourra faire des sorties neige pour en faire 6 fois.

C'est les CP jusqu'au CM2 qui feront du ski, les GS vont aux raquettes et les PS jusqu'au MS restent à l'école.

Sia CE1, Chloé et Léon CE2

Mathématiques

Tous les jours, nous faisons jusqu'à 1h de math avant la récréation ou en fin de matinée et l'après-midi nous faisons 10 minutes de plus. Nous travaillons pour muscler notre cerveau et apprendre la langue des maths.

Notre façon de faire les maths est différente des autres écoles, parce que nous nous écrivons tous tout seul au tableau si nous voulons de l'aide et le maître vient nous aider ou corriger. Ou si on veut, on demande de l'aide aux autres élèves.

Pour savoir quelle page nous devons faire en math, nous regardons notre programme de la semaine. Chacun a son programme et le vendredi nous posons nos cahiers sur le banc sous le tableau. Le maître vient les chercher, il finit de les corriger et regarde où nous en sommes.

Luna -May CE2, Alyssa CE1 et Soraya CM2

LA MARCHE NORDIQUE



Les séances de Marche Nordique ont été suspendues pendant la trêve des confiseurs, mais elles ont repris depuis le 6 janvier 2026 et vont se poursuivre en fonction de la météo, tous les mardis et samedis matin.

"2025", année de création de la Marche Nordique à Vesancy, avec Christian Ducret, et le soutien du PEVV, nous avons organisé 50 séances, soit près de 380 kilomètres parcourus.

Nous avons sélectionné 15 parcours différents qui nous permettent d'apprécier différents aspects du Pays de Gex et ses alentours.

La Marche Nordique de Vesancy est constituée à ce jour d'une trentaine de personnes dont quelques adhérents proviennent de villes des alentours.

La bonne humeur et le plaisir de se retrouver sont au rendez-vous, et selon les séances nous travaillons le cardio, la posture, la poussée des bâtons, la coordination et l'équilibre.

L'activité physique est primordiale pour notre santé, pour nous rejoindre vous pouvez contacter le PEVV par le biais de son site pevv.fr.

Bonne année à tous,

J. Nicklès

